

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD**

Règlement 533 amendant le règlement de zonage numéro 481, afin de modifier les limites des zones #041 et #042

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard désire modifier les limites de ses zones #041 et #042 contenues dans son plan de zonage, intitulé annexe « A » du règlement de zonage numéro 481;

ATTENDU QUE cette modification permettra à certains lots d'être desservis par notre réseau d'aqueduc et d'égout, tout en nécessitant cependant un prolongement dudit réseau aux frais des propriétaires concernés;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe d'Howard est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et que les dispositions du Règlement numéro 481 ne peuvent être modifiées ou abrogées que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement faisant l'objet de la présente et qu'une dispense de lecture soit faite, vu le dépôt du second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

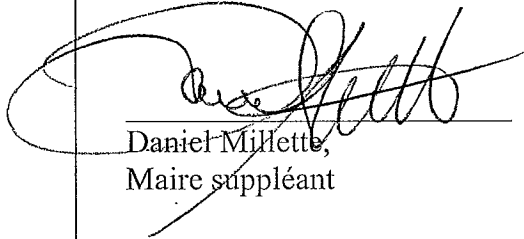
Il est proposé par le conseiller Jill Audet;  
Appuyé par le conseiller Louise Quenneville  
Et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 481, afin de modifier les limites des zones #041 et #042, soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

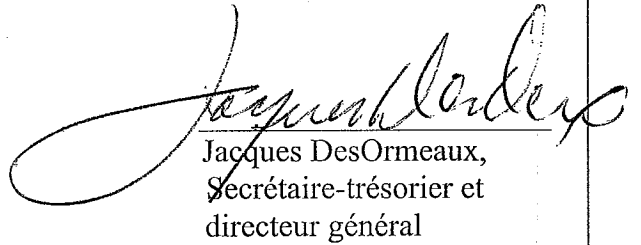
**ARTICLE 2 :** Le projet de règlement modifie les limites des zones #041 et #042 (secteur chemins de la Seigneurie et de la Grotte), tel que montré à l'annexe « A » jointe au présent projet de règlement;

**ARTICLE 3 :** Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).



---

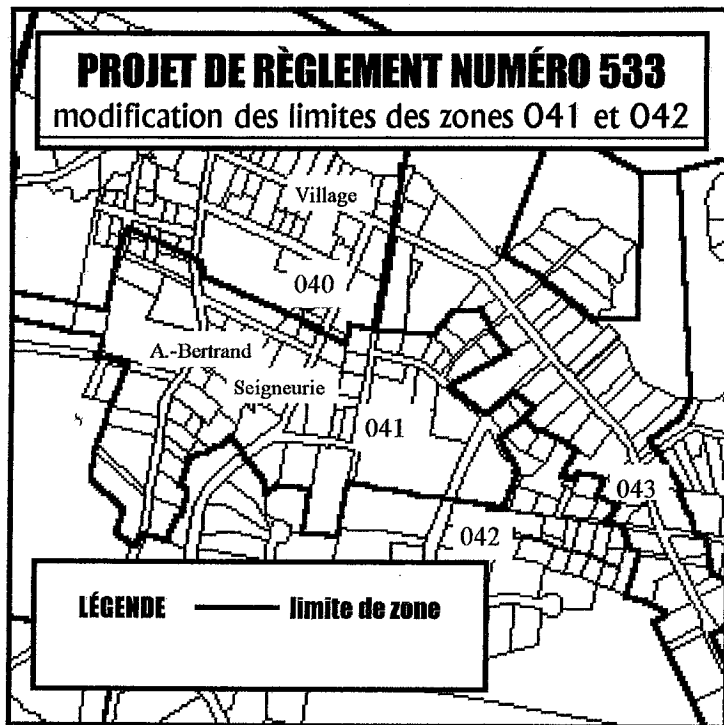
Daniel Millette,  
Maire suppléant



---

Jacques DesOrmeaux,  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général

Adoption projet de règlement :	5 septembre 2003
Avis de motion et	
Adoption du second projet de règlement :	10 octobre 2003
Consultation publique :	10 octobre 2003
Adoption du règlement :	5 décembre 2003
Certificat de conformité de la MRC :	14 janvier 2004
Entrée en vigueur :	



ANNEXE A